

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Espace de l'Etang Bleu en séance ordinaire.

### **Étaient présents :**

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Françoise GUERIN, Nathalie GUILBERT, Lydie JAMIN, Annick PIEDERRERE, Aurélie ROUAULT et Fabienne SAVATIER Messieurs Philippe BARGAIN, Julien BENKEMOUN, Stéphane DANION, Gérard DUVAL, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, David HENTZIEN, Alain LEFEUVRE, Claude PIEL et Aurélien ROLLAND, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :** Mme Jennifer SEYER

**Étaient absents :** Nul

**Ayant donné pouvoir :** Nul

### **Rappel de l'ordre du jour de la présente séance de conseil**

1. Détermination du nombre de postes d'adjoints après démission d'une adjointe
2. Election d'une nouvelle adjointe sous réserve de candidature

### **INFORMATIONS**

M. Le Maire souhaite la bienvenue à René FILATRE, nouvelle conseillère municipale qui se substitue à Sylvie GAUBERT-GRUEL, démissionnaire du conseil au 25 février 2022.

Le prochain conseiller présent de la liste par ordre alphabétique Didier GUERIN, est nommé secrétaire de séance.

### **Détermination du nombre de postes d'adjoints après démission d'une adjointe**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Suite à la démission de Madame Fabienne SAVATIER du poste d'adjointe, il est proposé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DETERMINE à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

***Fin du conseil à 20h30***